

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-116 du 27 Mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt sept mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Maud LACMENT – Chrystèle LECTEZ – Evelyne DROMART

MM. Julien MAHIEU - Yves MARECHAL – Bernard SEGERS – Yves BONNERRE – Eric REMY – Eugène LEFEBVRE – Philippe GORGUET – Jean-Marie PLESSIET – Lucien CORBEAU – Albert DOBOEUF - Pierre COLLE – Serge NACRY – Jean-Noël MENAGE – François KOLAZA – Jean-Charles DERUE – Philippe LEFORT – Xavier LEROUX – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANNIN – Jean-Marie BLAISE – Michel POUILLAUDE – Daniel BEDU

M. Yves MARECHAL absent et excusé, a été suppléé par Mme Fabienne DERANCOURT

M. Lucien CORBEAU absent et excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ

M. Albert DOBOEUF absent et excusé, a été suppléé par M. Jacques WEEXSTEEN

M. Jean-Noël MENAGE absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

M. Philippe LEFORT absent et excusé, a été suppléé par M. Dominique LEMAIRE

M. Jean-Marie BLAISE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-François BERTIN

M. Michel POUILLAUDE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-Paul LEBRET

M. Daniel BEDU absent et excusé a été suppléé par M. Régis RICHARD

M. Jean-Charles DERUE absent excusé a donné pouvoir à M. Bruno DUVERGE

Mme Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

**Objet :**           **Piscine Intercommunale « Oxygène du Seuil de l'Artois »**  
                          **Besoin occasionnel – Été 2013**

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du plan d'organisation des secours de la piscine « Oxygène du Seuil de l'Artois ».

Monsieur le Président précise que pour faire face à la surcharge d'activité liée à la période estivale, le plan d'organisation des Secours prévoit le recrutement d'un surveillant de baignade en complément des trois Maîtres Nageurs Sauveteurs déjà en poste.

Monsieur le Président propose, en conséquence, de créer un poste de Surveillant de Baignade pour la période estivale des mois de juillet et d'août, permettant de faire face à la surcharge d'activités de l'équipement.

.../...

Monsieur le Président propose de rémunérer ce poste sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'indice de la grille d'Opérateurs d'Activités Physiques et Sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un poste d'Opérateur d'Activités Physiques et Sportives à temps non complet pour satisfaire la surcharge d'activités liée à la période estivale au niveau de la piscine intercommunale « Oxygène du Seuil de l'Artois », pour une quotité de travail de 30 H 00/semaine,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de la personne concernée,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget,
- d'approuver le niveau de rémunération de l'intéressé.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 mai et transmission en Préfecture le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 29 mai et transmission  
en Préfecture le 29 mai 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

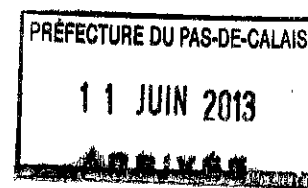


Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-6 27/05/2013 DEL  
Besoins saisonniers piscine



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

11 JUN 2013

ARRIVÉE